

ASSOCIATION DES RIVERAINS DU PARC DE SCEAUX
45 avenue Lulli 92330 SCEAUX

Association déclarée régie par la loi du premier juillet 1901.
Association fondée le 4 septembre 1930.

Procès verbal de l'assemblée générale du 23 novembre 2007

Après signatures de la feuille de présence et le dépouillement des nombreux pouvoirs la réunion s'ouvre à 18H30, nous entendons les commentaires des deux représentants des commissaires de la police nationale de Sceaux et d'Antony concernant la sécurité de notre lotissement et le résultat de l'enquête que nous avons lancée sur ce sujet. Ceci fera l'objet d'un document spécifique qui sera adressé à tous les riverains.

L'ordre du jour comporte :

- le rapport moral
- le rapport financier
- les élections au conseil d'administration
- les questions diverses.

1 – Rapport moral présenté par la présidente Nicole Dutheil.

Le conseil d'administration s'est réuni 3 fois et le bureau 6 fois.

Les questions relatives à l'urbanisme continuent de faire l'objet de toute notre attention. Elles portent comme d'habitude sur le non-respect de notre cahier des charges et nous avons donc mené deux actions :

- nous avons écrit à tous les notaires de la région pour leur rappeler l'obligation qu'ils ont de mentionner ce document dans tous les actes de vente et d'achat immobilier dans le lotissement. Nous avons fait de même auprès des agences immobilières locales.
- nous avons édité une nouvelle fois le cahier des charges comprenant les règles applicables aujourd'hui : un exemplaire sera distribué à tous les riverains en début d'année.

Affaires d'urbanisme

Les principales affaires ont été les suivantes :

- rue Paul Couderc – la cour d'appel au civil à Versailles a rendu un arrêt en notre faveur indiquant notamment que le lotissement était réservé à l'habitat individuel sauf sur la nationale 20.
- avenue Jean Racine – deux procès sont en cours l'un au tribunal administratif de Versailles, l'autre au tribunal civil de Nanterre
- avenue Franklin Roosevelt – le permis de construire a été définitivement annulé.

D'autres affaires ont également été examinées.

Certains riverains peuvent penser que nous sommes trop pointilleux mais si nous laissons passer une affaire, fut-elle peu importante, c'est la porte ouverte à toutes les infractions.

POS et PLU

Les Plans d'Occupation des Sols (POS) vont être remplacés dans les communes par des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). La commune d'Antony a mis en œuvre un PLU. Vous avez massivement répondu à l'enquête que nous avons lancée en janvier dernier et nous vous en remercions. Nous avons obtenu que notre lotissement s'insère dans le PLU comme il l'était dans le POS. Le dernier bulletin municipal d'Antony en fait état.

Une question concernant notre environnement reste en suspens, l'aménagement des 16 hectares appartenant à l'US METRO : nous restons vigilants.

Agrément de l'association

Conformément à l'art. L.121 – 5 du Code de l'Urbanisme et aux décrets correspondants en Conseil d'Etat, dans certains cas, pour ester en justice, une association doit être « agréée ». Un dossier a été constitué et remis à l'administration. Nous attendons les conclusions.

SDRIF

Le Schéma Directeur de la Région Ile de France soumet actuellement en enquête publique un projet d'aménagement pour la région parisienne qui vise à densifier l'habitat collectif près des points stratégiques des transports en commun. Nous suivons de près l'évolution de ce dossier.

Circulation

La zone « 30 » est toujours à l'ordre du jour mais rien n'est concrétisé. La circulation sur les avenues Le Brun et Le Nôtre est toujours aussi dense et la limitation de vitesse non respectée.

Je rappelle que l'an dernier, les 6 et 20 novembre, en présence de M. Devedjian et respectivement de M. Senant et de M. Laurent, il nous a été indiqué que le Conseil Général aménagera les av. Le Brun et Le Nôtre en 2008/2009. Ces voies passeront alors sous le contrôle des communes et nous espérons qu'ensuite ces dernières édicteront la limitation de vitesse souhaitée depuis tant d'année.

Le Paladin

Nos diverses interventions ont eu pour résultat un Paladin d'un modèle réduit, silencieux, avec des fréquences de passage très diminuées mais il continue d'être rigoureusement vide dans notre lotissement.

Le journal « Le riverain »

L 'édition n° 5 de notre journal a été retardée. Il va vous être prochainement distribué.

Action culturelle

Nous avons organisé le 30 juin la visite de la magnifique exposition « entre Cour et Jardin » laquelle a eu un grand succès.

Je vous signale que Mme Dupont-Logié qui était Conservateur du Domaine de Sceaux et au Château depuis 16 ans vient d'être appelée à d'autres fonctions au Conseil Général. Nous lui exprimons nos remerciements pour l'attachement qu'elle a toujours manifesté pour notre association.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

2 – Rapport financier

Comme l'expose notre trésorier, Roland Grima, l'année se termine par un solde positif, les dépenses d'avocats ayant été moindres. Roland Grima tient à la disposition de nos adhérents qui le souhaiteraient les chiffres de l'année.

Toutefois il ajoute que la baisse du nombre des adhérents est préoccupante, en particulier à Antony.

La cotisation annuelle reste fixée à 30 euros

L'assemblée approuve à l'unanimité le rapport financier.

3 - Elections au conseil d'administration

Aucun candidat ne s'étant manifesté avant la date limite prévue, les candidats dont le mandat vient en renouvellement sollicitent votre suffrage.

Il s'agit de Mmes Dutheil et Le Ber et de MM Boutigny, Cusson, Grima, Herbain et Vidal.

Leurs mandats sont reconduits à l'unanimité.

4 - Questions diverses

Elles ont porté à nouveau sur la sécurité dans notre lotissement : elles feront l'objet d'un document à part comme il a été dit précédemment.

La soirée se termine autour d'une dégustation de Beaujolais nouveau sélectionné par Francis Herbain.